

# UN DEBAT PUBLIC : POURQUOI FAIRE ?

---



- LE DEBAT PUBLIC EST LA RENCONTRE ENTRE UN PROJET D'UN MAITRE D'OUVRAGE ET UN PUBLIC.
  
- LE DEBAT PUBLIC A POUR VOCATION DE PERMETTRE A LA POPULATION DE S'INFORMER SUR LES DIFFERENTS ASPECTS DU PROJET.
  
- LE DEBAT PUBLIC EST OUVERT A TOUS.

# LES OBJECTIFS DU DEBAT PUBLIC

---



- ENRICHIR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE AD HOC SUR L'EVOLUTION STATUTAIRE.
  
- PAR LA REMISE DES SYNTHESSES ET DES COMPTE RENDUS DES REUNIONS PUBLIQUES ET DES CONTRIBUTIONS AU MAITRE D'OUVRAGE.

# LES MODALITES DU DEBAT PUBLIC

---



LE DEBAT PUBLIC S'ARTICULE ENTRE :

- ❑ **UNE ORGANISATION**
- ❑ **UNE METHODE**
- ❑ **UN CALENDRIER**

# L'ORGANISATION DU DEBAT PUBLIC

---

## ❑ LE MAITRE D'OUVRAGE

- LES COLLECTIVITES DEPARTEMENTALE ET REGIONALE, A TRAVERS LA COMMISSION MIXT AD HOC, ORGANISENT LE DEBAT EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE, AVEC L'APPUI D'UN SECRETARIAT PERMANENT AU DEBAT PUBLIC COMPOSE D'AGENTS DES 2 COLLECTIVITES.

## ❑ LES DELEGUES AU DEBAT PUBLIC

- AFIN DE GARANTIR L'IMPARTIALITE DES REUNIONS PUBLIQUES, LES COLLECTIVITES REGIONALE ET DEPARTEMENTALE ONT MIS EN PLACE UN COLLEGE DE DELEGUES AU DEBAT PUBLIC ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE.

# L'ORGANISATION DU DEBAT PUBLIC

---



## □ LE MAITRE D'OUVRAGE ASSURE :

- L'ORGANISATION MATERIELLE ET LOGISTIQUE DES REUNIONS PUBLIQUES
- LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION DU DEBAT AUTOUR , NOTAMMENT, DU SITE INTERNET
- LA SYNTHESE DES TRAVAUX DU DEBAT PUBLIC ( Réunions public / Contributions )

# L'ORGANISATION DU DEBAT PUBLIC (Fin)<sup>o</sup>

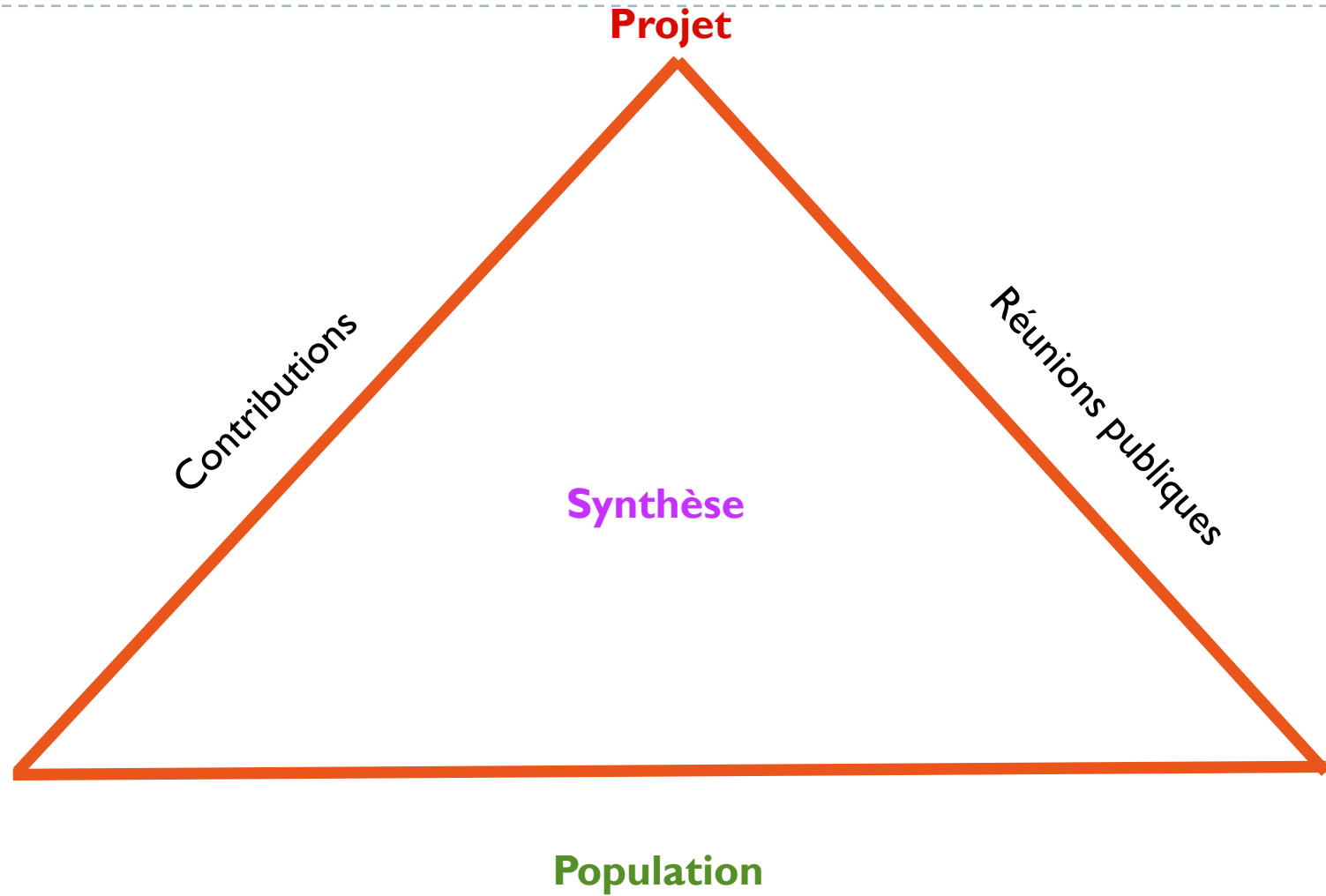
---



## ❑ LE DELEGUE AU DEBAT PUBLIC

- ▶ Il s'assure d'une bonne connaissance du contexte et des opinions émises par les différents acteurs.
- ▶ Il anime les réunions publiques, vecteur du débat public, en s'assurant de la participation de tous les publics dans un climat propice à l'échange et au respect d'autrui.
- ▶ Il ne prend part sur le fond. Il favorise l'échange des points de vue, veille à l'expression des opinions dans leur diversité.
- ▶ Il favorise une argumentation libre et de qualité qui permettra au débat de recueillir les préoccupations citoyennes afin d'éclairer les travaux de la Commission mixte ad hoc.

# Une méthode



# LE CALENDRIER DU DEBAT PUBLIC

---



- ❑ LE DEBAT A VOCATION A SE DEROULER DANS LES 22 COMMUNES, SUR UNE DUREE DE 3 MOIS AU MINIMUM, SELON LE MEME FORMAT, AFIN DE PERMETTRE UNE EXPRESSION DANS LES MEMES CONDITIONS

# LES MOYENS MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

---



- ❑ Tous les documents d'information grand public et les études du maître d'ouvrage (Département et Région) seront consultables dans les locaux du secrétariat permanent au débat public sur le site internet du débat public

# COMMENT PARTICIPER ?

---

- ❑ EN PARTICIPANT AUX REUNIONS PUBLIQUES
  
- ❑ EN APPORTANT SA CONTRIBUTION VIA LE SITE INTERNET PAR :
  - DES QUESTIONS
  - DES TRIBUNES LIBRES
  - DES AVIS OU OPINIONS
  - DES CONTRIBUTIONS ECRITES
  - DES MESSAGES DE SOUTIEN

# QUE SE PASSE-T-IL APRES LE DEBAT ?

---



- ▶ Les délégués rédigent un compte rendu final retraçant de manière objective, le déroulement du débat et les arguments échangés et le transmet aux Présidents du Conseil général et du Conseil régional qui le présentent à leur assemblée respective en vue de sa remise à la Commission mixte ad hoc.
- ▶ Le compte rendu final est destiné à enrichir les travaux de la commission mixte ad hoc sur l'évolution statutaire de la Guyane.

# LE SITE INTERNET :

www.debatstatutaire-guyane.com



## Plan du site

- **Le Débat Public**
  - Un débat public : pourquoi faire ?
- **La commission ad hoc**
  - La mission de la commission ad hoc
  - La composition de la commission ad hoc
- **Les délégués au débat public**
  - Le rôle des délégués au débat public
  - Les délégués au débat public : engagement et déontologie
- **Le dossier du maître d'ouvrage**
  - De quoi s'agit-il ?
  - Documents du processus d'évolution statutaire - 1999-2001
  - La relance d'une nouvelle démarche
    - Le congrès du 18 juin 2008
    - Le congrès du 19 décembre 2008
- **Participer au débat : le calendrier**
  - Calendrier des réunions publiques fixées par la commission de pilotage du débat public
- **Contribuer au débat**
  - De quoi s'agit-il ?
  - Poser des questions et demander de la documentations en ligne
  - Les contributions au débat public
    - Le cahier des charges
    - Contributions d'acteurs : mode d'emploi
  - Tribunes libres
  - Opinions et points de vue
  - Les messages de soutien
- **Le Journal hebdomadaire du débat**
  - Journal de la semaine
  - Les archives du journal hebdomadaire
- **L'actualité du débat**
  - Les comptes rendus des réunions publiques
  - Les contributions du public
- **Après le débat public**
  - Que se passe-t-il après le débat public ?
- **Espace presse du débat public**
  - Médiathèque



# LE SITE INTERNET :

## Accueil



EVOLUTION  
STATUTAIRE  
LE DEBAT PUBLIC

Le Débat Public, C'EST VOUS !

[www.debatstatutaire-guyane.com](http://www.debatstatutaire-guyane.com)

### Rubriques

- LE DÉBAT PUBLIC  
Un débat public : pourquoi faire ?
- LA COMMISSION AD HOC
- LES DÉLÉGUÉS AU DÉBAT PUBLIC
- LE DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE
- PARTICIPER AU DÉBAT : LE CALENDRIER
- CONTRIBUER AU DÉBAT
- LE JOURNAL HEBDOMADAIRE DU DÉBAT
- L'ACTUALITÉ DU DÉBAT
- APRÈS LE DÉBAT PUBLIC
- ESPACE PRESSE DU DÉBAT PUBLIC

### Débat Public

Les Conseils général et régional réunis le 20 juin 2008 en Congrès à la Mairie de Rémire Montjoly, conformément aux dispositions du titre VII, livre IX du code général des collectivités territoriales, ont décidé, par délibération adoptée à l'unanimité, de relancer le débat sur l'évolution statutaire de la Guyane, suite au processus interrompu en janvier 2001.

Cette décision correspond à un engagement politique des deux exécutifs départemental et régional sur le constat du caractère inopérant des institutions actuelles de la Guyane face aux enjeux et défis futurs en matière de développement.

Compte tenu de l'intérêt du projet, de ses incidences à l'échelon du territoire, des enjeux sociaux économiques et son impact sur l'avenir de la Guyane, il s'avère nécessaire de le soumettre au débat public. Selon des modalités d'organisation qui sont définies, il reviendra ainsi à la population de se prononcer sur l'opportunité d'un tel projet et de formuler ses observations. Ces observations seront, le cas échéant, de nature à enrichir le projet pour qu'il réponde, au mieux, aux aspirations de la population et aux objectifs de développement que nous pourrions collectivement nous fixer.

Le Congrès des élus départementaux et régionaux lors de sa réunion du 19 décembre 2008 a donné mandat à la Commission mixte ad hoc « pour lancer le débat public à l'échelle de la Guyane, en vue de permettre notamment l'expression de la population, du corps social, des élus municipaux des autorités coutumières, afin de recueillir tous les observations et avis nécessaires à l'élaboration du projet ».

Le débat public s'articule entre l'organisation de réunions publiques dans les 22 communes de Guyane. Les Collectivités départementale et régionale, à travers la Commission mixte ad hoc composée de 8 élus titulaires et 8 élus suppléants, organisent le débat, avec l'appui d'un secrétariat permanent

Un comité de pilotage du débat public (CPDP) composé de délégués au débat public issus de la société civile sera chargé d'animer les réunions publiques afin d'en assurer une libre expression.

A travers les moyens mis en place, chacun disposera d'une information claire et détaillée qui lui permettra de se déterminer et de s'exprimer en toute connaissance de cause.

Le débat public est la rencontre entre le Projet d'un maître d'ouvrage et un Public.

Ce débat est utile, car il se situe à un moment s'exprime une demande de changement et où la réponse de l'évolution statutaire reste une question ouverte.

Un projet d'évolution statutaire a fondamentalement pour vocation d'être au service du développement et de créer les conditions du mieux être de la population.

Ce débat est ouvert à tous. La population est invitée à participer aux réunions publiques, donner son avis, écouter et dialoguer. Tout ce qui sera dit sera noté et pris en compte afin d'enrichir les travaux de réflexion des élus. Ce débat sera ce que la population en fera.

Antoine KARAM Alain TIEN LIONG  
Président du Conseil régional Président du Conseil général

### actualités

**Ouverture du débat public**  
Le débat public sur le projet d'évolution statutaire s'ouvre officiellement le 10 février...[Lire la suite](#)

**Participer aux réunions publiques**  
C'est la forme la plus simple et la plus directe de s'engager dans le débat public. Chacun peut...[Lire la suite](#)

**Le Journal hebdomadaire du débat**  
Le journal numérique retraçant l'actualité du débat public sera mis en ligne chaque semaine...[Lire la suite](#)

**L'actualité du débat**  
Les comptes rendus des réunions publiques ainsi que des synthèses des contributions du public...[Lire la suite](#)

**Espace presse débat public**  
Cet espace est proposé afin de faciliter le travail des journalistes. Vous y trouverez les...[Lire la suite](#)

### Film Institutionnel

### agenda

**10.02.2009**  
Réunion d'ouverture du débat

**31.07.2009**  
Réunion de synthèse du débat public

### espace presse

Vidéo

Sondage

### Contributions

[Haut de page](#)

Maître d'ouvrage
Participer au débat
Contribuer au débat
Le Journal
L'actualité du débat
Le Comité de Pilotage
Espace Presse
Plan du site

© Copyright 2009 - Débat Public Guyane - © Réalisation et Conception par Notations